

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUMIO, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

**Date de la convocation : 18/07/2025**

**Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15**

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15**

**Président : Etienne SUZZONI**

**Secrétaire de séance : Noelle MARIANI**

**Etaient présents :**

Etienne SUZZONI, Maire, Noelle MARIANI, Fabrice ORSINI, Maxime VUILLAMIER, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA FANUCCHI, André GIUDICELLI, Pierre-Antoine BELTRAN, Sylviane MAESTRACCI.

**Etaient absents excusés :**

Anna-Livia FANUCCHI donne procuration à André Giudicelli

Jean-François PANNETON donne procuration à Noelle MARIANI

Alexia MORETTI donne procuration à Maxime VUILLAMIER

Bernadette MORATI donne procuration à Dominique CASTA

Vincent ORSINI donne procuration à Fabrice ORSINI

Camille PARIGGI donne procuration à Etienne SUZZONI

**Commune de LUMIO**

**Séance du 23/07/2025**

<p><b>ORDRE DU JOUR :</b></p>
-------------------------------

- Travaux de finalisation de la Maison Ovale des Territoires dans l'enceinte du stade de rugby de Lumio – Vote d'un nouveau plan de financement

**OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal 16 heures .

**DELIBERATION N°79/2025**

**OBJET : - Travaux de finalisation de la Maison Ovale des Territoires dans l'enceinte du stade de rugby de Lumio – Vote d'un nouveau plan de financement**

Monsieur le Maire fait part que par délibération n°74/2025 en date du 04 juin 2025, le conseil municipal a approuvé le projet concernant les travaux de finalisation de la Maison Ovale des Territoires et voté le plan de financement suivant :

**En dépenses :** 278.307,45 HT

**En recettes :**

Etat – DETR / DSIL :	166.984,47 €
Agence Nationale du Sport	55.661,49 €
Fonds propres :	55.661,49 €.

Il explique que la commune a déposé le 27/06/2025, via la plateforme Infrasport, le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport / Volet territorial.

Par mail, en date du 10/07/2025, il nous a été notifié que ce projet n'est pas éligible aux subventions susceptibles d'être allouées par l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de voter un nouveau plan de financement.

Il rappelle en préambule que :

La commune est dotée d'un stade de rugby municipal qui accueille d'autres disciplines comme par exemple le football et sert de lieu de développement à la pratique sportive pour les plus jeunes notamment pendant les temps périscolaires et extrascolaires (centre aéré).

Il a été décidé de construire dans l'enceinte du stade un bâtiment composé :

D'un local technique, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>, afin de pouvoir entreposer divers matériels et équipements nécessaires à la maintenance de ce complexe sportif (voiturette électrique, herse, piquet, ballons...).

D'une Maison Ovale des Territoires, lieu dédié à la discipline du rugby, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>,

Dans un premier temps et en fonction des subventions obtenues ultérieurement, la commune a pu réaliser une première phase de travaux, le gros œuvre, qui est achevée depuis la fin du mois de juin.

Il convient, à présent, de réaliser le second œuvre (étanchéité, Menuiseries intérieures et extérieures, Electricité, Plomberie, Carrelage, peinture...).

Il précise que le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 278.307,45 HT.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** dans toute la teneur l'exposé de son président ;

- **VOTE** le plan de financement suivant :

**DEPENSE :**

Montant de la dépense HT 278.307,45 €

**RECETTES :**

Subvention Collectivité Territoriale de Corse 166.984,47 €

Subvention DTER/DSIL 55.661,49 €

Part communale 55.661,49 €

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 60% du montant HT de l'opération envisagée, soit 166.984,47 €.

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une aide au titre de la DETR ou du DSIL à hauteur de 20% du montant HT de l'opération envisagée, soit 55.661,49 €.

- **PREND** l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Elus présents	<b>9</b>
Elus représentés	<b>6</b>
Vote POUR	<b>15</b>
Vote CONTRE	

**Séance du 23 juillet 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS :**

<b>79/2025</b>	Travaux de finalisation de la Maison Ovale des Territoires dans l'enceinte du stade de rugby de Lumio – Vote d'un nouveau plan de financement
----------------	---

